



Lettre des organisations syndicales aux membres de la Commission d'évaluation de l'Inria

L'application du protocole PPCR* a des conséquences importantes sur le corps des chargés de recherche. En effet, d'une part, les deux classes CR2 et CR1 sont fusionnées en une nouvelle classe normale (CRCN) et d'autre part, est créée une hors classe (CRHC).

Nous appelons les membres de la CE de l'Inria à une grande vigilance dans la mise en œuvre de ces mesures.

CONCOURS D'ADMISSION CRCN

Après la suppression des critères d'âge pour les CR2, une dérive de l'âge de recrutement a eu lieu dans les EPST. Elle est un peu moins sensible à l'Inria, néanmoins, en 2016, la moyenne d'âge au recrutement des CR2 était de 32 ans.

Pour que le métier de chercheur et chercheuse à temps plein reste attractif, il est impératif de permettre qu'une majorité des recrutements se fasse dans des délais courts après la thèse. Nous demandons donc que soit fixée une règle de bonne pratique afin qu'environ 80 % des postes CRCN soient attribués à des candidates et candidats qui se présentent 2 ans après leur thèse, sans que cela empêche l'étude de dossiers plus atypiques.

PROMOTION CRHC

Comme le stipule le protocole PPCR, nous considérons que tout chercheur ou chercheuse doit pouvoir réaliser sa carrière *a minima* sur deux classes, la hors classe des chargés de recherche (CRHC) étant le prolongement logique de la carrière des CRCN qui ne sont pas candidats à un passage directeur ou directrice de recherche ou n'en remplissent pas les conditions.

Aussi, pour éviter le blocage au dernier échelon CRCN, et éviter que la hors classe ne devienne une passerelle pour le corps des DR, nous considérons que la hors classe doit être pourvue prioritairement par des chargés de recherche bloqués au dernier échelon de la grille des CRCN. Pendant le remplissage du grade, nous demandons de promouvoir exclusivement les chargés de recherche dans cette situation, en veillant particulièrement au cas de ceux qui y sont bloqués depuis plus de 5 ans et bénéficient de la GIPA.

Le bilan social Inria 2016 fait état de 271 CR1 dont 58 au dernier échelon, 38 depuis plus de 5 ans. Nous demandons un plan de résorption du blocage par l'ouverture de 20 postes CRHC par an pendant 3 ans, et qu'une première session d'avancement au grade CRHC puisse avoir lieu au titre de 2017, comme le décret l'y autorise.

SNTRS CGT – SNCS FSU – Sgen CFDT Recherche EPST

*PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations